

OC-IRDPO-09

ORDONNANCE COLLECTIVE

OBJET : Faire un électrocardiogramme	EN VIGUEUR : 2003
INDICATION : Douleurs, palpitations, dyspnée, perte de conscience	RÉVISÉ : 7 février 2012
CLIENTÈLE : adultes/aînés	APPROUVÉE PAR : Dre Annie Doucet, présidente du CMDP
RESTRICTION : NIL	Professionnels autorisés : <i>infirmières, infirmiers</i>

<u>Situation clinique</u>	<u>Intervention</u>
<p>Douleur rétro-sternale</p> <p>Choc anaphylactique En attendant l'ambulance</p> <p>Palpitations Pouls < 60/minute > 100/minute au repos et non documenté Rythme cardiaque irrégulier nouveau ou récidivant</p> <p>Dyspnée Soudaine, inattendue, au repos sans contexte infectieux documenté (ex. pneumonie)</p> <p>Perte de conscience Après vérification des voies aériennes, pouls et respiration, déclenchement du code bleu (poste 6499 Sites Hamel et Saint-Louis) et débiter manœuvres RCR s'il y a lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre les signes vitaux : <ul style="list-style-type: none"> - tension artérielle - pouls - rythme respiratoire - température - SaO₂ ▪ Faire un ECG les <i>Méthodes de soins infirmiers</i> (Intranet, onglet Vie clinique) ▪ Sortir le dernier ECG disponible au dossier ▪ Transmettre au médecin le résultat de l'interprétation informatisée de l'ECG dans les plus brefs délais